



## Congé payés imposé suite à fermeture exceptionnelle

Par **maria sahabia**, le **10/12/2018** à **11:49**

Bonjour,

Suite aux manifestations des gilets jaunes dans la ville de Paris mon lieu travail se trouvant dans un quartier à risque, mon employeur a décidé (la veille) de fermer la boutique.

Ne l'ayant pas été imposée par arrêté préfectoral, c'était donc la décision du siège de mon entreprise.

Aujourd'hui, la solution proposée pour ne pas perdre cette journée (étant impossible de la faire récupérer pour tout le monde), est de faire passer cette journée sur nos congés payés, ou bien de ne pas se faire payer du tout.

Est-ce légal?

Il me semble que mon employeur ne peut pas m'imposer cela et qu'il doit juste nous payer comme si nous avions travaillé.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **10/12/2018** à **12:53**

Bonjour,

Ceci me semble difficilement contestable puisqu'il semble que l'entreprise se trouve en situation contraignante et que la décision puisse être prise pour préserver la sécurité des salarié(e)s...